

**COMMUNE DE MIRABEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 septembre 2016**

Le jeudi 22 septembre 2016, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 16 septembre 2016.

**Étaient présents** : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Eric JULIEN, Monsieur Eric COLLAVINI.

**Absents** : Madame Véronique PELTIER.

**Pouvoirs** : Monsieur Georges FERRANDEZ à Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Mireille CHICHERIT à Monsieur Christian FLAMARION.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Marie-France MAGAUD

**Ordre du jour:**

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 23 juin 2016

-Subventions aux associations 2016

-Décisions modificatives au budget principal

-Changements des horaires de l'école

-Echange Commune de Mirabeau / GUINARD Marie-Hélène

-Attribution appartement communal

-Programme SMAB n°17 : réalisation de l'étude globale du bassin versant de la Bléone - Part de la Commune de Mirabeau

-Modification statutaire du SDE 04 (Syndicat Départemental d'Electrification) : compétence Exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

**1. Approbation du compte rendu du 23 juin 2016**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 23 juin 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Subventions aux associations 2016**

Arrivée de Monsieur Pierre TARDY.

Monsieur le Maire explique que le montant global des subventions pour les associations a été budgétisé soit 1 800 euros. Il propose d'attribuer les mêmes sommes aux mêmes associations que l'année dernière :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE
OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS	200.00
VALORISATION DU PATRIMOINE	100.00
COMITE DES FETES	1 000.00
ECOLE DE MUSIQUE	300.00
G.D.A (Groupement de Développement Agricole)	100.00
COULEURS DE FEMMES	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 800.00 €</b>

ADOPTE par 12 voix pour, 1 abstention.

### **3. Décisions modificatives au budget principal**

Monsieur le Maire explique que pour payer la part de la Commune pour les activités périscolaires à la Communauté de Communes Duyes Bléone et dans le cadre du suivi budgétaire, il convient de modifier les crédits comme suit :

Libelle	AVANT	Diminution	Augmentation	APRES
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement	257 867,57 €	- €	7 649,57 €	265 517,14 €
011 Charges à caractère général	88 960,00 €	- €	6 599,57 €	95 559,57 €
615221/011	1 500,00 €	- €	6 599,57 €	8 099,57 €
012 Charges de personnel	168 907,57 €	- €	1 050,00 €	169 957,57 €
6218/012	2 000,00 €	- €	1 050,00 €	3 050,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement	127 187,00 €	- €	7 649,57 €	134 836,57 €
74 Dotations et participations	103 761,00 €	- €	5 279,82 €	109 040,82 €
74712/74	- €	- €	5 279,82 €	5 279,82 €
77 Produits exceptionnels	23 426,00 €	- €	2 369,75 €	25 795,75 €
7788/77	2 142,00 €	- €	2 369,75 €	4 511,75 €

De plus au niveau des investissements pour l'achat d'un meuble pour l'école et l'insonorisation de la salle communale, il convient de modifier les crédits comme suit :

Libelle	AVANT	Diminution	Augmentation	APRES
Total des chapitres de dépenses d'investissement	230 363,75 €	- 2 900,00 €	2 900,00 €	230 363,75 €
21 Immobilisations corporelles	42 315,81 €	- 2 900,00 €	400,00 €	39 815,81 €
2181/21 105	25 000,00 €	- 2 900,00 €	- €	22 100,00 €
2184/21 113	400,00 €	- €	400,00 €	800,00 €
23 Immobilisations en cours	145 732,13 €	- €	2 500,00 €	148 232,13 €
2315/23 109	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €

APPROUVE à l'unanimité.

#### **4. Changements des horaires de l'école**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de l'école et la mairie de Barras d'inverser les jours d'activités péri-éducatives avec Mirabeau, pour permettre un accueil facilité en cas d'absence d'animateurs, des changements d'horaires de classe et des activités péri-éducatives ont été effectués comme suit :

##### HORAIRES DE CLASSE

	ECOLE DE MIRABEAU	
LUNDI	8h45 - 12h00	13h30 - 15h00
MARDI	8h45 - 12h00	13h30 - 16h00
MERCREDI	8h45 - 12h00	
JEUDI	8h45 - 12h00	13h30 - 16h00
VENDREDI	8h45 - 12h00	13h30 - 14h45

##### HORAIRES D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

	ECOLE DE MIRABEAU
LUNDI	15h00 - 16h00
MARDI	
JEUDI	
VENDREDI	14h45 - 15h45

APPROUVE à l'unanimité.

#### **5. Echange Commune de Mirabeau / GUINARD Marie-Hélène**

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle à usage de chemin aux Grées qui longe la propriété de Madame Marie-Hélène GUINARD. Cette parcelle forme un angle droit très vif dans la partie Nord/Est.

Afin de faciliter la circulation sur le chemin, il convient de couper cet angle vif.

Pour cela Monsieur le Maire propose un échange d'une partie de ces deux propriétés entre la Commune et Madame Marie-Hélène GUINARD.

APPROUVE à l'unanimité.

#### **6. Attribution appartement communal**

Les locataires de l'appartement T4 rue de Provence ont donné leur préavis. Deux demandes de logement sont arrivées en mairie dont une concerne un couple avec deux enfants habitant sur la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer sur le choix des futurs locataires.

L'appartement T4 est attribué à Monsieur DROSSON et Madame GUIOT.

APPROUVE à l'unanimité.

#### **7. Programme SMAB n°17 : réalisation de l'étude globale du bassin versant de la Bléone - Part de la Commune de Mirabeau**

En 2002, le SMAB a engagé une expertise à l'échelle du bassin versant de la Bléone. Cette étude globale avait pour objectif de préfigurer le Contrat de Rivière « Bléone et effluents ».

Aujourd'hui, cette étude est achevée et il convient de solder l'opération.

L'intervention du SMAB n'ayant pas, à l'époque, fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, il convient aujourd'hui de régulariser la situation.

La convention a pour objet la constatation d'achèvement du programme et de ses modalités financières. Elle induit le transfert des études réalisées.

Le SMAB doit restituer à la Commune 965,50 euro.

Le Conseil Municipal accepte de régulariser la situation et autorise le Maire à signer la convention de constatation d'achèvement du programme et de ses modalités financières à l'unanimité.

### **8. Modification statutaire du SDE 04 (Syndicat Départemental d'Electrification) : compétence Exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un nouveau projet de modification statutaire lors de sa séance du 11 juillet 2016.

Cette modification fait suite à la première modification des statuts, adoptée le 14 avril 2015 afin de prévoir l'intégration de la compétence Installation et Entretien des infrastructures de recharge électrique sur l'ensemble du territoire départemental (arrêté préfectoral n°2016-130.36 modifié par l'arrêté préfectoral n°2016-188.011). Le comité syndical avait alors décidé, faute d'éléments suffisants, de reporter la prise de compétence Exploitation.

Il est désormais question d'ajouter cette compétence Exploitation afin de proposer un véritable service public de l'électromobilité.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter la modification adoptée et proposée par le comité syndical du SDE.

APPROUVE à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### **► Courrier de Monsieur GAUTHRON**

Ce courrier date du mois de juin.

Monsieur Gauthron se plaignait des aboiements incessants du chien d'un voisin.

#### **► Courrier du Collectif Tarelle Beauvezet**

Le collectif a rencontré Monsieur le Maire au sujet du projet des voies de desserte de la RN85.

#### **► Aménagement de places de parking La Condamine**

A côté de la placette à l'entrée du lotissement de la Condamine, un terre-plein non utilisé peut-être transformé en places de stationnement.

Le projet doit être chiffré.

#### **► Aménagement du terrain à l'entrée du village**

Le terrain Granier à l'entrée du village est actuellement utilisé pour les containers poubelle.

Un projet de dalle et pare containers est envisagé.

Le propriétaire serait d'accord pour une location et ne s'opposerait pas à d'éventuels travaux.

**La séance est levée à 21 heures 52.**

**Madame Marie-France MAGAUD**

**Monsieur Serge CAREL**